

CONTRER LA MISE EN FAILLITE ORGANISEE...

La liste des universités dont le budget est en déficit deux années consécutives, mises sous la tutelle des recteurs, dérogeant à une « règle d'or » universitaire, est désormais connue. La cacophonie d'un gouvernement mis en difficulté, la succession de démentis de présidents, pourtant en difficulté financière et contraints d'annoncer des gels d'emplois, des coupes claires dans les heures d'enseignement, des licenciements de contractuels..., sont symptomatiques de l'ambiance dans laquelle se négocient « au cas par cas » et dans l'opacité, les dotations aux établissements et d'éventuelles rallonges (cf. plus bas le communiqué « le silence est d'or »).

Dans un contexte de course effrénée à une supposée « excellence » (LABEX, IDEX, IDEFI...), creusant les inégalités de manière ciblée et choisie, en application de la loi LRU, ces établissements se voient dépossédés de leur capacité de décision budgétaire. Corollaire de cette situation, c'est toute la politique de l'établissement qui passe sous l'autorité du recteur, brisant la démocratie universitaire et accroissant le pilotage des activités de formation de recherche (cf. **tribune de S. Tassel, parue dans Médiapart**). Il n'est pas inutile de rappeler que depuis juillet 2010, par décret, 20 % d'entre eux (10 % auparavant), à l'instar du recteur de l'académie de Reims, peuvent être « *des personnes ayant exercé les fonctions de secrétaire général de ministère ou de directeur d'administration centrale pendant au moins trois ans* », dépourvues de HDR, en totale déconnexion avec le milieu universitaire...

A 6 mois de l'échéance présidentielle, le mirage de l'autonomie des universités version LRU, présentée comme la réussite du quinquennat, se dissipe. Et alors que 21 sur 28 CROUS renâclent à verser les bourses attendues par des étudiants de plus en plus fragilisés, que valent les promesses d'un dixième mois de bourse... Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent avoir la garantie d'un engagement financier pluriannuel massif de l'État, notamment en emplois publics, permettant aux établissements de répondre à leurs missions d'enseignement et de recherche.

LE SILENCE EST D'OR...

Alors que les difficultés financières se multiplient dans les établissements d'enseignement supérieur et mettent au grand jour l'échec de la loi LRU, le ministère de l'enseignement supérieur persiste à refuser de communiquer la liste des établissements relevant d'une mise sous tutelle par le recteur.

Affairé à camoufler la faillite d'universités dont il porte seul la responsabilité, c'est dans la plus grande opacité que, sous couvert de "dialogue de gestion", le ministère négocie directement avec les présidents d'université les maigres enveloppes qu'il accorderait à leurs établissements pour assurer leurs missions de service public.

Le ministère choisit délibérément de faire peser sur les établissements le poids de l'austérité et prescrit la réduction de la masse salariale pour réduire les déficits. Le SNESUP récusé une logique qui renvoie aux établissements l'exécution en silence des basses œuvres. Il exige que la transparence des répartitions budgétaires soit immédiatement faite.

Le SNESUP condamne un processus qui ouvre la voix de la "diversification des modes de financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche", et notamment par les étudiants, annoncée par Laurent Wauquiez devant le MEDEF au début de l'année universitaire, et mise en perspective par la CPU.

Le SNESUP condamne les arrangements conclus sous la pression et dans le secret, scellés sur l'autel du service public. Ils ne peuvent se substituer à un collectif budgétaire conséquent ainsi qu'à un modèle de répartition des dotations aux établissements qui prenne en compte leurs besoins et la nécessité de réduire les inégalités criantes entre établissements.

Le SNESUP réaffirme sa demande d'une séance exceptionnelle du CNESER (instance de régulation nationale), à laquelle le ministre n'a toujours pas donné suite, et d'être entendu.

Paris, le 23 novembre 2011

La commission administrative nationale du SNESUP, réunie le 24 novembre, appelle à :

- participer le 30 novembre à la Journée européenne contre l'austérité,
- faire grève et à manifester le 13 décembre dans le cadre de la Journée nationale de mobilisations interprofessionnelles pour protester contre les plans d'austérité du gouvernement,
- faire grève et manifester le 15 décembre sur la base de nos revendications et exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation,

et réaffirme les mandats du Bureau National du 15 novembre, et notamment :

- rejeter les budgets 2012 dans les établissements ; pour la troisième année consécutive, le montant des dotations n'a fait l'objet d'aucune communication préalable, notamment au CNESER ;
- adopter des motions dénonçant le manque criant de moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- faire connaître les décisions de gels d'emplois (nombre et nature) dans chaque établissement, rendues possibles par les marges de manœuvre biaisées des RCE et des budgets globaux « LRU ». Les secrétariats des sections peuvent transmettre au siège du SNESUP ces informations à l'adresse : sg@snesup.fr.